

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NOVXTEL

Toute vente par NOVXTEL, sauf dérogation expresse écrite acceptée par NOVXTEL, implique l'application formelle par l'Acheteur des présentes. En conséquence, toutes conditions générales d'achat pouvant contredire les présentes seront considérées sans effet par NOVXTEL et par l'Acheteur.

Le fait pour NOVXTEL de ne pas présenter d'objection aux stipulations contenues dans une communication quelconque de l'Acheteur ne sera pas considéré comme une renonciation à se prévaloir des présentes.

1- ACCEPTATION, MODIFICATION DES COMMANDES

Les commandes doivent être passées par écrit et adressées à NOVXTEL qui accusera réception de commande sous un délai de huit jours. Une offre ou proposition NOVXTEL n'est valable qu'un mois à compter de sa date d'émission, sauf stipulation contraire dans l'offre elle-même.

Une commande ne sera acceptée que si l'acheteur dispose d'un compte ouvert chez NOVXTEL.

Pour toute ouverture de compte il sera demandé un relevé d'identité bancaire ainsi que le présent document paraphé et signé par l'acheteur.

Toute commande d'un montant inférieur à 200 euros remise déduite ne sera pas prise en considération.

Toute demande de report de livraison ou modification de commande devra être soumise à l'accord écrit de NOVXTEL.

Aucun produit ne pourra être retourné à NOVXTEL sans son accord préalable écrit. Ce retour ne concerne que les Produits n'ayant subi aucune modification ou altération et doit être effectué dans l'emballage d'origine. Les frais de transport et de remise en stock sont à la charge de l'Acheteur.

2- TARIF

Le tarif peut être modifié en tout ou partie sans préavis. Pour des raisons de perturbations économiques et monétaires qui peuvent se produire entre la passation de la commande et son exécution, le prix applicable est celui au jour de la livraison.

3- PAIEMENT

Les prix s'entendent nets hors taxes au point d'expédition, emballage compris.

Le prix est payable au domicile de NOVXTEL: un acompte de 50 % du montant hors taxes de la commande est dû à la commande. Le solde est dû 30 jours de la date de facturation, dont le fait générateur est la livraison.

Le défaut ou retard de paiement autorise NOVXTEL, tous ses droits et actions réservés, à suspendre toute livraison jusqu'à paiement total, à annuler l'éventuel escompte consenti à l'Acheteur et à revendiquer les Produits déjà livrés en application de l'Article 4.

Dans le cas où un paiement n'est pas effectué à sa date, toutes les sommes dues, même celles qui ne sont pas encore à l'échéance, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. Les sommes dues sont en outre majorées de plein droit et sans mise en demeure :

- d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) nonobstant toute demande éventuelle d'indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement supportés par NOVXTEL devaient excéder cette somme.

- d'un intérêt calculé en fonction du taux de base bancaire majoré de deux points.

En cas de vente, de cession ou de nantissement de tout ou partie de son fonds de commerce, ou en cas de détérioration sensible de la solvabilité de l'Acheteur, NOVXTEL peut à son choix annuler la commande acceptée, exiger le paiement à l'avance ou exiger des garanties supplémentaires.

Aucun escompte (0%) ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Réserve de propriété : Conformément à la loi 80335 du 12 mai 1980 nous nous réservons la propriété des produits et marchandises jusqu'au paiement complet de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque raison que ce soit, de convention expresse, nous réservons la faculté de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises au frais de l'acheteur.

4- TRANSFERT DE RISQUES ET DE PROPRIETE

MALGRE LEUR LIVRAISON, LES PRODUITS DEMEURENT LA PROPRIETE DE NOVXTEL JUSQU'A LEUR PAIEMENT INTEGRAL. LE TRANSFERT DES RISQUES A LA CHARGE DE L'ACHETEUR S'OPERE DES L'EXPEDITION OU DES LORS QUE LE PRODUIT EST MIS A DISPOSITION DE L'ACHETEUR EN USINE NOVXTEL.

Dès livraison ou enlèvement et jusqu'à complet paiement des Produits, l'Acheteur en est entièrement responsable.

Revendication : en cas de non paiement à l'une des échéances et sans autre condition, NOVXTEL pourra revendiquer les produits par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant date et lieu de restitution. Cette restitution se fera

aux frais et risques de l'Acheteur et NOVXTEL se réserve le droit de demander des dommages et intérêts.

En cas de revente du Produit par l'Acheteur avant paiement intégral, celui-ci devra informer le sous-acquéreur de l'existence de la présente clause et du droit de NOVXTEL d'agir contre le sous-acquéreur directement en revendication du prix non encore payé. L'Acheteur devra fournir à NOVXTEL toutes informations relatives à l'identité du sous-acquéreur.

5- LIVRAISON

Les délais de livraison s'entendent à partir de la date d'envoi de la confirmation de commande. NOVXTEL fera ses meilleurs efforts pour les respecter, mais ne pourra être tenue pour responsable de tout retard.

Aucun retard de livraison ne peut justifier une annulation de commande ni constituer un motif de pénalité ou dommages et intérêts.

Les Produits manquant à la livraison devront impérativement faire l'objet d'une réclamation notifiée à NOVXTEL au plus tard 48 heures à compter de leur date de livraison, faute de quoi la réclamation ne pourra être admise.

6- RECETTE TECHNIQUE

Si une recette technique est prévue et que l'Acheteur n'est pas présent à la convocation notifiée avec un préavis d'au moins 7 jours ouvrés, la recette sera réputée contractuellement réalisée et produira tous ses effets.

La recette est prononcée automatiquement 30 jours après la mise en service en l'absence de toute réserve formulée par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'émission d'une réserve ne peut pas entraîner le blocage de plus de 10% du montant global de la commande.

7- FORCE MAJEURE

Les obligations de NOVXTEL seront suspendues en cas de force majeure ou de cas fortuit, pour toute la durée de ces faits exonératoires.

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible, extérieur, rendant impossible l'exécution des obligations contractées et notamment, sans que cette énumération présente un caractère limitatif : grèves sous quelque forme que ce soit, litige avec les syndicats, bris de machine, défaillance d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, interruption ou retard de transport, inondation, incendie, cataclysme, guerre (déclarée ou non), émeutes, fait de prince...

8- GARANTIE

Les obligations de NOVXTEL décrites ci-dessous ne sont pas exclusives de la garantie légale en matière de vices cachés (Art 1641 du code Civil).

NOVXTEL garantit que ses produits sont exempts de vice de fabrication ; ils bénéficient, sauf stipulation contraire dans l'accusé de réception de commande, d'une garantie de 36 mois pour le matériel PC et serveurs, de 12 mois pour les autres matériels et de 6 mois pour les logiciels à compter de la date d'expédition.

En ce qui concerne les produits installés par NOVXTEL, le délai de garantie court à compter de l'installation, ou le 30ème jour après livraison, la première de ces deux dates étant prise en considération.

La garantie à l'Acheteur est limitée au remplacement ou à la réparation des Produits reconnus défectueux et aux frais de transport pour le retour des Produits chez l'acheteur ; Tous frais de main-d'oeuvre ou de déplacement d'un technicien restent à la charge de l'Acheteur. Toute réparation ou remplacement intervenu dans le cadre de la garantie ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée de la garantie qui prendra fin au terme de la durée initialement prévue.

Elle ne s'appliquera pas si le Produit a fait l'objet d'un usage abusif, inadéquat, d'un accident, altération, négligence, d'une réparation ou une installation non autorisée ou a été soumis à des conditions dépassant les prescriptions de NOVXTEL en matière d'environnement, de tension électrique, de fonctionnement.

L'Acheteur doit promptement notifier à NOVXTEL les motifs détaillés de la défectuosité supposée et après accord de NOVXTEL, le Produit doit être retourné au frais de l'Acheteur dans l'emballage d'origine complet, en parfait état.

La mise en jeu de la garantie n'autorise en aucun cas l'Acheteur à annuler une commande en cours ou à suspendre le paiement. NOVXTEL est propriétaire des pièces retournées à NOVXTEL et qu'elle a remplacées.

A l'exception de ce qui a été stipulé aux présentes, NOVXTEL n'assume aucune autre garantie, qu'elle soit expresse ou implicite. Notamment NOVXTEL ne garantit pas l'adéquation des Produits aux besoins spécifiques de l'Acheteur ou que leur fonctionnement sera ininterrompu ou sans erreurs.

9- DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les dispositions du présent article constituent l'intégralité des engagements de NOVXTEL vis-à-vis de l'Acheteur dans l'éventualité de l'existence de droits de propriété intellectuelle de tiers relatifs aux Produits livrés par NOVXTEL. Dans la mesure où NOVXTEL en est informée dans les meilleurs délais par l'Acheteur, elle s'engage, en cas d'action en contrefaçon d'un brevet français intentée contre l'Acheteur pour un Produit fabriqué par NOVXTEL, à prendre, à ses frais, le contrôle de la défense judiciaire ou à transiger, à sa discrétion exclusive.

Si cette décision prévoit une interdiction de vente ou d'utilisation, NOVXTEL fera ses meilleurs efforts pour, à son choix : 1) obtenir le droit d'utiliser et vendre le produit en cause, 2) substituer un Produit équivalent, 3) accepter le Produit en retour et rembourser l'Acheteur.

Sauf stipulation expresse des présentes, la vente des Produits ne comporte aucune licence expresse ou implicite de droits de propriété intellectuelle de NOVXTEL ouvrant notamment des combinaisons de ces Produits avec d'autres éléments non livré par NOVXTEL.

LOGICIELS

Compte-tenu de la spécificité des techniques électroniques, des logiciels peuvent être intégrés dans les Produits NOVXTEL; l'Acheteur est informé, par les présentes, que ces logiciels peuvent avoir été développés par un fournisseur autre que NOVXTEL et dont le nom et/ou la marque peuvent être mentionnés sur ou dans les Produits. Il reconnaît que ledit fournisseur pourra rechercher la responsabilité de l'Acheteur en cas de violation des stipulations applicables à l'utilisation et/ou, à la reproduction des dits logiciels.

S'agissant de logiciels, tous termes relatifs à des notions de vente ou d'achat doivent être entendus comme signifiant concession de droits d'utilisation n'entraînant notamment aucun transfert de propriété.

L'Acheteur ne possède aucun droit de propriété sur les logiciels, à l'exception de la propriété du support matériel et des fournitures matérielles annexes livrées.

NOVXTEL peut mettre fin à tout droit d'utilisation ou de distribution soumis aux présentes conditions en cas de manquement grave de l'Acheteur à ses obligations, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, s'il n'est pas remédié au dit manquement dans un délai de 15 jours et ceci sans préjudice de tous dommages et intérêts.

A défaut de la mention expresse de l'application de l'option B dans les conditions particulières, l'option A s'applique d'office. Tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit.

OPTION A

L'Acheteur peut utiliser le code objet des logiciels livrés sur le seul équipement associé vendu par NOVXTEL. Il lui est notamment interdit de modifier, incorporer ces logiciels, de les désassembler, les décompiler en tout ou partie et d'altérer la mention de propriété ou la formule de copyright figurant sur/ou dans l'original. L'Acheteur ne peut notamment les copier, les distribuer à des tiers, que ce soit par transfert de supports matériels ou d'utilisation de moyens de télécommunication quels qu'ils soient.

OPTION B

L'Acheteur peut utiliser le code objet des logiciels livrés sur le seul équipement associé vendu par NOVXTEL et peut en concéder à des tiers les droits d'utilisation dans les conditions de l'option A ci-dessus.

Il lui est notamment interdit de modifier, incorporer ces logiciels, de les désassembler, les décompiler en tout ou partie et d'altérer la mention de propriété ou la formule de copyright figurant sur/ou dans l'original. L'Acheteur ne peut les copier, que ce soit par transfert de supports matériels ou utilisation de moyens de télécommunication quels qu'ils soient.

10- LIMITATION DE RESPONSABILITE

Sous réserve de réclamations fondées sur la responsabilité qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou quasi délictuelle, dont l'exclusion ou la limitation serait nulle de par la loi, la responsabilité de NOVXTEL ne pourra être engagée au-delà du prix payé par l'Acheteur pour le Produit en cause. NOVXTEL ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte d'exploitation, de l'interruption d'activité de service ou de tout autre dommage dérivé ou indirect.

11- DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige non réglé à l'amiable, les tribunaux du siège social ou de son établissement de NOVXTEL seront compétents, le droit applicable sera le droit français. Toutefois, NOVXTEL se réserve la possibilité de saisir le tribunal du siège ou du domicile de l'Acheteur